

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-CLAUDE FERAUD

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 15 Septembre 2017

OBJET : Centres Sociaux - Année 2017 - 4ème répartition de crédits de fonctionnement et d'équipement.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Septembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à des centres sociaux, au titre de l'année 2017, conformément aux tableaux annexés au rapport :
 - des subventions de fonctionnement d'un montant global de 144 198 €, ainsi réparti :
 - 117 698 € pour l'animation globale et la coordination,
 - 26 500 € pour les projets spécifiques,
 - des subventions d'équipement d'un montant global de 9 846 €,
- d'approuver le montant des affectations et leurs modifications, comme indiqué dans l'annexe 1,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec chaque centre social bénéficiaire d'une subvention supérieure ou égale à 23 000 €, la convention-type prévue à cet effet.

Les dépenses seront imputées aux chapitres 65 et 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée